

# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION	
<b>Hot Topics in 2022</b>	<b>1</b>
CHAPITRE 1	
<b>Pension en cumul avec une activité professionnelle durant la période du covid</b>	<b>11</b>
■ La pensionnée qui a poursuivi son activité professionnelle dans le secteur des soins sans changement d'horaire mais qui a bénéficié d'une augmentation de salaire (étant donné qu'elle est entrée dans le système IFIC et qu'elle a ainsi bénéficié d'une augmentation de salaire structurelle, entre autres en vertu du covid, avec une partie de l'augmentation de salaire payée rétroactivement sous forme de prime) est exclue des mesures spéciales sur le cumul et doit rembourser une partie de la pension.	14
CHAPITRE 2	
<b>Information disponible sur Mypension</b>	<b>19</b>
■ Dans un plus grand nombre de cas, demander aux futurs retraités de prévoir de signaler les périodes manquantes consacrées à l'éducation d'un enfant de moins de 6 ans.	21
■ Appel aux futurs retraités, quelques années avant d'atteindre la date de départ à la pension la plus proche possible, afin de songer à vérifier leurs données de carrière.	24
■ Appel aux futurs retraités afin de vérifier régulièrement leurs données de carrière dès qu'ils commencent à travailler.	26
■ Appel aux services des pensions afin de faire vérifier l'exactitude des données de carrière dans les plus brefs délais lorsque le pensionné signale une erreur présumée et de la corriger le cas échéant.	27
■ Appel aux services de pension afin de vérifier de manière proactive l'exactitude des données de carrière quelques années avant la date de départ à la pension la plus proche possible.	28
■ Appel aux services de pension afin de ne pas publier la date de départ à la pension la plus proche possible lorsqu'une erreur a été identifiée dans le module de calcul.	29
■ Appel aux services de pension afin de résoudre entièrement les problèmes de téléchargement des réponses dans mypension afin que les réponses aux questions posées par les (futurs) pensionnés puissent toujours être retrouvées dans mypension.	30
CHAPITRE 3	
<b>Contenu et établissement des attestations fiscales relatives aux cotisations de régularisation de périodes d'études</b>	<b>35</b>
CHAPITRE 4	
<b>Quelques médiations réussies</b>	<b>43</b>
■ Octroi d'une bonification pour diplôme à un fonctionnaire de niveau C parce que la possession d'un diplôme d'enseignement supérieur était une condition de promotion.	46
■ Attribution d'une garantie de revenus pour les personnes âgées avec effet rétroactif au mois suivant le 65 <sup>ème</sup> anniversaire à un couple marié, le SFP ayant omis à tort de mener un examen d'office à ce sujet.	47
■ Annulation d'une décision de récupération de pension par l'INASTI parce que le pensionné a reçu des informations incorrectes sur plusieurs décisions de pension et que la décision de récupération a hypothéqué la confiance légitime du pensionné dans l'idée qu'il pouvait dorénavant cumuler de manière illimitée.	50
■ Ethias et une pension pour cause d'inaptitude physique : la transition de l'ancienne législation sur les pensions minimales à la législation du 26 juin 1992 mal assurée.	56
■ Le SFP procède à une enquête approfondie et détaillée sur les périodes de chômage manquantes dans les carrières professionnelles.	57

■ Après le décès, le SFP octroie une pension au taux de ménage au lieu du montant au taux d'isolé en raison d'une erreur matérielle (en cas d'élément douteux, ne pas poursuivre l'enquête).	60
<b>CHAPITRE 5</b> <b>« Indemnité en compensation du licenciement » et pécule de vacances pour l'année de la prise de cours de la pension dans le régime des salariés</b>	<b>67</b>
<b>CHAPITRE 6</b> <b>Appel afin d'améliorer l'échange d'informations relatives aux retenues de cotisation AMI, cotisation de solidarité et de précompte professionnel</b>	<b>73</b>
■ Retenue d'une cotisation AMI temporairement trop élevée en cas de cumul d'une pension payée par le SFP et d'une pension payée anticipativement par Ethias alors que la cotisation AMI devrait être limitée.	76
<b>CHAPITRE 7</b> <b>Recommandation : Adapter les conditions de paiement de l'allocation spéciale pour les indépendants aux conditions d'octroi de la pension minimale pour les indépendants modifiées en 2014</b>	<b>81</b>
<b>CHAPITRE 8</b> <b>Droit à l'erreur du (futur) pensionné ?</b>	<b>89</b>
■ Information sur l'impact de la pension légale sur l'imposition fiscale de la pension extralégale.	92
■ Demande de pension introduite avec retard.	95
<b>CHAPITRE 9</b> <b>Accessibilité téléphonique de la ligne pension 1765 (SFP principalement section des paiements)</b>	<b>107</b>
<b>CHAPITRE 10</b> <b>Les plaintes : un outil idéal pour améliorer les pratiques</b>	<b>113</b>
■ Amélioration de la procédure d'envoi de l'accusé de réception du certificat de vie.	115
<b>CHAPITRE 11</b> <b>Lutte contre la pauvreté : Appel afin de publier à temps les nouveaux seuils relatifs aux saisies et aux cessions en matière de pension lors de leur adaptation et de permettre ainsi leur application par le SFP</b>	<b>119</b>
<b>CHAPITRE 12</b> <b>Informatisation</b>	<b>125</b>
■ Commentaires sur la manière dont le SFP détermine le nombre de jours à prendre en compte pour la condition de carrière pour l'année du départ en pension.	127
<b>CHAPITRE 13</b> <b>Garantie de revenus aux personnes âgées</b>	<b>133</b>
■ Comment prendre en compte une diminution « normale » des revenus mobiliers ?	135

CHAPITRE 14	
<b>Suivi donné aux recommandations et suggestions du Médiateur pour les pensions</b>	<b>139</b>
■ L'unité de la carrière trouve un écho et une confirmation dans l'arrêt de la Cour constitutionnelle 8/2022	141
■ Les services de pension adaptent leurs pratiques : 12 exemples	144
■ La question des cotisations AMI et des petites pensions complémentaires et la demande d'actualisation des coefficients de conversion du capital en rente fictive trouvent un écho dans l'avis du Conseil national du travail n° 2.282 du 29 mars 2022	147
■ Questions parlementaires sur une recommandation et certaines des suggestions faites par le Médiateur pour les pensions	148
■ Recommandation numéro 934/2 du Parlement Benelux du 18 juin 2022 sur le problème des pensions transfrontalières basée, entre autres, sur les recommandations et suggestions du Collège des médiateurs belges pour les pensions	149
■ Recommandations des professeurs Guido Van Limberghen (VUB), Daniel Dumont (ULB), Freek Louckx (UA), Sarah Marchal (UA) et Bea Cantillon (UA) en réponse à la Recommandation n° 2019/c 387/01 du 8 novembre 2019 du Conseil de l'Union européenne sur l'accès à la protection sociale des travailleurs salariés et indépendants	152
CHAPITRE 15	
<b>Les chiffres de 2022</b>	<b>155</b>
CHAPITRE 16	
<b>Procédure de traitement des plaintes</b>	<b>161</b>
CHAPITRE 17	
<b>Moyens et activités du Service de Médiation pour les Pensions</b>	<b>167</b>
1. Effectif du personnel	169
2. Les moyens financiers	170
3. Informatique : Modernisation de la base de données	170
4. Nos bureaux	171
5. Participation aux organisations de médiateurs et ombudsmans	171
6. Collaboration avec le monde universitaire	171
7. Publication de la « jurisprudence de l'Ombudsman »	172
8. La formation permanente	173
9. Gestion des connaissances	173
10. Communication du Rapport annuel	174
11. Présentations du Service – Communication	174
12. Collaboration avec les collègues ombudsmans	174
CHAPITRE 18	
<b>Recommandations 2022</b>	<b>177</b>
■ Recommandation 2022/1	179
■ Recommandation 2022/2	179
CHAPITRE 19	
<b>Adresses utiles</b>	<b>181</b>
TABLE DES MATIÈRES	187